



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY**



Séance du 28 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Date de la convocation : 22 septembre 2026

Date d'affichage : 06 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mme et MM S. COLLILIEUX – B. PY – M. JACOBBERGER adjoints – T. SEGUIN – C. HOSATTE – N. SMAINE-PELLETERET – C. PERON – O. HOUILLOIN – M. DUPATY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – J. ORIEZ – M. FAIVRE – S. BERNARD – Z. KANJUGA – F. DEMESY – C. MATHIE – A. LETESTU – M. HEQUET

Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – G. BRIOT donne pouvoir à B. PY – M. METTAVANT donne pouvoir à M.C. FAIVRE – S. FASQUELLE donne pouvoir à M. HEQUET

Madame Myriam DUPATY a été désignée secrétaire de séance

DCM 2026/09/60

Demande d'attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité d'Animation de Champagney (CAC) – organisation du spectacle musical « des chansons plein la tête »

Le samedi 22 août 2026, la Commune de Champagney a souhaité proposer à la population le spectacle musical « Des chansons plein la tête ».

Cet événement culturel d'envergure nécessitait un budget total de 3 800 €.

Afin de financer cette manifestation et de permettre l'encaissement de la billetterie à l'entrée, le Comité d'Animation de Champagney (CAC) s'est porté volontaire pour assurer l'organisation pratique et la gestion de la recette.

Les résultats d'exploitation s'établissent comme suit :

- Coût de la prestation : 3 800,00 €
- Recettes de la billetterie perçues par le CAC : 3 045,00 €
- Solde déficitaire : - 755,00 €

Considérant l'engagement bénévole du Comité d'Animation de Champagney et la réussite de cet événement sur le territoire communal, il est proposé de compenser intégralement ce déficit afin que la charge financière n'incombe pas à l'association.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 755,00 € au Comité d'Animation de Champagney (CAC).

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 2 Voix CONTRE (TSEGUIN ET Y. TESTON (procuration à T. SEGUIN), 3 abstentions (M. HEQUET, S. FASQUELLE (procuration à M. HEQUET), C. HOSATTE) et 19 POUR

- APPROUVE la prise en charge financière partielle de l'événement sous forme de subvention.
- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 755 € au Comité d'Animation de Champagney.
- AUTORISE Madame le Maire (ou son représentant) à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision et à procéder au versement de ladite subvention.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE